

Mes conceptions et mes intérêts en matière de
recherche

I - Positions théoriques

Il me semble qu'une première démarcation en matière de recherche économique sur les problèmes de développement se fait à partir de la réponse à la question que pose Jean LHOMME dans "pouvoir et Société économique" : le pouvoir économique est-il intérieur (ou non) à la théorie économique". Jean LHOMME fait ressortir lui-même très clairement la portée de la réponse : "négative, elle signifiera que le pouvoir correspondant à un épiphénomène, ne tenant pas au fond des choses et susceptible d'être utilisé, dans la description de la vie économique, comme une teinte supplémentaire ajoutée à plusieurs autres". Une réponse positive au contraire marquerait l'importance qui doit être attachée au pouvoir. Elle impliquerait que le pouvoir, loin de se situer à la surface de l'économie, en exprime la nature profonde".

Nous nous situons personnellement dans cette tendance de la recherche économique qui pose que la prise en considération des liens entre pouvoir économique et loi économique ne peut être éludée. Ce n'est pas le lieu de faire état des divergences de point de vue des auteurs ayant travaillé dans cette direction. L'important est de noter que tous se rejoignent sur un plan fondamental : l'étude de la causalité en économie ne peut se contenter de recourir à des facteurs relevant exclusivement de l'ordre économique, mais également, à des degrés divers, d'autres ordres : psychologique, social, politique. (Nous reviendrons ultérieurement sur ce point).

Une deuxième démarcation, interne à la précédente, découle de la décision de retenir ou d'écarter de l'analyse le pouvoir politique à côté du pouvoir économique. En effet, tout en reconnaissant les relations étroites entre ces deux types de pouvoir -ce qu'il ne vient à l'idée de personne de contester- on peut très bien considérer qu'ils sont détenus par des agents ou des appareils bien distincts (administration et entreprises, par exemple) et se prévaloir de ce découpage institutionnel pour aborder séparément les problèmes.

Ce raccourci méthodologique est acceptable, nous semble-t-il, pour les pays "développés" où les régulations économiques se produisent à l'intérieur du cadre de la nation, sur un fonds de libéralisme économique, et où l'objectif politique majeur est très précisément la croissance économique.

Mais il n'est plus recevable dans le cas des économies périphériques où les enjeux politiques, débordant le cadre national, prennent le pas, davantage de jours en jours, sur les enjeux économiques. Séparer les domaines de l'économique et du politique y présenterait au moins un risque de surestimation de facteurs économiques - tels les politiques bancaires ou la recherche du profit d'entreprise - qui, pris en eux-mêmes, ont une importance stratégique considérable, mais qui n'interviennent qu'en bout de chaîne dans la série des déterminismes.

Cette orientation peut déboucher sur trois grandes problématiques, à mes yeux d'un égal intérêt :

1) une problématique de la domination économique.

On touche ici à tout ce qui concerne l'économie internationale. Il faut savoir, avant de s'y lancer, que c'est le domaine le plus difficile de l'économie politique.

2) Une problématique de la dépendance économique.

Il s'agit ici d'étudier des formations socio-économiques des pays dépendants, de décrire le type de croissance économique qui y prévaut ou qui y est choisi, compte-tenu d'une part des contraintes extérieures, d'autre part de la marge de liberté dont ils disposent de ce point de vue. Un aspect important nous paraît être ici la description des facteurs internes de différenciation, à l'intérieur des états dépendants, et les conséquences de celles-ci sur les modalités de la croissance : types d'agents en confrontation, déterminants de la compétition sociale entre groupes d'agents pour orienter la croissance dans un sens qui leur soit profitable, rôle de l'Etat comme médiateur des déterminismes sociaux ou comme acteur dans le processus volontaire de développement etc...

La grande difficulté sur le plan théorique réside dans la nécessaire articulation de ces deux approches, domination et dépendance, en vue de l'édification d'une théorie générale du Développement.

3) La problématique de l'Anthropologie économique, au sens courant du terme.

Comme le rappelle Jean CUISENIER, dans "l'Economie et les sciences humaines" : "c'est celle qui consiste, dans la voie ouverte par Max WEBER, à élaborer les instruments permettant de rendre les actes économiques intelligibles d'après le sens qu'il tirent de leur appartenance au système économique d'une société donnée, en tant que celui-ci répond au problème économique tel qu'il est compris dans la société considérée : car il est un enseignement que

l'ethnologie contemporaine puisse transmettre à la sociologie c'est que les sens objectifs et les significations données à leurs propres opérations par les agents économiques varient avec la diversité des culture". On ne saurait parler plus clairement.

II - Positions par rapport à la pratique (l'utilité des recherches).

L'économie politique étant opérationnelle par définition, l'idée que le chercheur se fait de l'utilisation possible de ses résultats conditionne profondément sa démarche scientifique.

Un système économique étant donné, je crois que le chercheur se trouve devant une alternative :

- ou bien en étudier les mécanismes de fonctionnement, de façon à mettre à la disposition de telle ou telle catégorie d'agent (entreprises ou Etat) les instruments lui permettant de manipuler la réalité conformément à ses objectifs propres.

- ou bien donner le pas à l'étude de la "décision", au niveau micro ou macro-économique, pour en découvrir les fondements objectifs.

Je pense que les démarcations à l'intérieur de la section se sont faites, de manière plus ou moins explicite, sur cette opposition. Je suis cependant tenté de penser qu'elle doit être dépassée. L'étude des mécanismes risque fort de perdre tout caractère opératoire, si elle ne tient pas compte des conditions et des limites de fonctionnement du système. L'étude de la "décision" ne concerne l'économiste que si elle débouche sur une stratégie de développement.

Ce qui m'intéresse personnellement, cependant, au plan de la recherche, c'est non pas de bâtir des modèles de croissance, sous contraintes diverses, mais d'étudier le fonctionnement concret d'une économie, ce qui en détermine les règles et les choix qu'il implique de la part des agents concernés.

III - Positions sur la plan épistémologique.

De la problématique scientifique qui la fonde, à savoir, si l'on veut bien retenir la définition de BARRE : "l'administration et la gestion des biens rares", découle le statut particulier de la science économique, à l'intérieur des sciences humaines, comme Science normative du comportement. Sa démarche initiale est donc d'établir, en fonction d'objectifs postulés, la série des chaînes déductives qui, partant du réel constaté, sont susceptibles d'y conduire.

Il me paraît hors de doute, cependant, que la science économique, sans perdre son statut particulier, ne peut s'en tenir totalement à des "explications" causales et qu'elle doit également recourir à la "compréhension" des significations et des intentions, ce qui implique des hypothèses préalables sur les déterminants subjectifs et objectifs de l'action (ou plus exactement de la liaison entre ces deux ordres).

Il découle de ceci deux séries de conséquences :

- a) une conséquence sur les liaisons interdisciplinaires à l'intérieur de groupe des Sciences Humaines :

La science économique ne peut plus être considérée, tout particulièrement pour l'étude du développement des pays dépendants, comme une science isolable. Elle doit nécessairement s'appuyer sur une théorie de l'action sociale : le chercheur en effet doit nécessairement être en mesure, s'il veut agir sur une économie à l'intérieur d'une société globale, de comprendre les systèmes de valeur et les déterminants sociaux (historiques et structurels) du comportement dans cette même société.

Au plan de l'analyse de fonctionnement d'une économie concrète, la relation interdisciplinaire entre économie politique et sciences sociales ne peut, je le crois, se résoudre dans l'accomplissement de tâches indépendantes et simplement complémentaires. On ne peut se suffire d'une interrogation mutuelle, par questions et réponses proposées et fournies de part et d'autre. On doit aboutir à une interrogation partagée en face du réel.

Or les tentatives de coordination interdisciplinaire, à l'intérieur d'équipes structurées, se heurtent à des échecs constants, ou à des réussites illusives, qui proviennent de ce qu'elles procèdent d'une conception positiviste de la Science sociale : de façon à réserver l'originalité des points de vue individuels, on superpose en fait plusieurs lectures d'une même société, avec l'hypothèse implicite que l'observation conjointe du réel en fera apparaître d'elle-même les articulations. De même dans le cas, fort rare, où les chercheurs des diverses disciplines s'accordent sur une problématique commune (ou supposée telle par une série de concessions mutuelles) les coupures interdisciplinaires se font en fonction de l'objet, par un découpage de la réalité en faits économiques, psychiques, religieux -ce qui nous ramène au positivisme. Les résultats sont ceux de toute démarche empirique : des éclairages sur des points particuliers, mais aucun progrès théorique réel.

Je pense donc que la solution la plus efficace en pratique, réside au départ dans la formation pluridisciplinaire du chercheur : un excellent moyen d'y parvenir étant de favoriser, au niveau des regroupements opérés dans

les entres ou à Paris, une pédagogie de groupe, qui pourra avoir en outre pour conséquence de faire apparaître des affinités interpersonnelles et scientifiques, donc de véritables équipes de recherche.

b) une conséquence sur le plan méthodologique :

Se devant d'agir sur le réel, mais contrainte, à cette fin, de se livrer à une recherche sur le sens de l'action, dans un environnement donné, la science économique se présente à la fois comme une logique sociale, fondée sur l'établissement de chaînes déductives, et comme une science expérimentale, dont l'accès au général, donc au théorique, est fondé sur le raisonnement inductif. Elle est à la fois, économie politique et anthropologie économique. Elle n'atteint au plein statut scientifique que par un dépassement de la contradiction interne entre opérationnalité, qui ne peut jouer qu'à l'intérieur d'un système concret considéré comme donné, et universalisme, qui implique l'établissement de lois générales de fonctionnement.

Mes orientations antérieures ont relevé des perspectives de l'anthropologie économique : les concepts de la science économique, tels qu'ils ont été forgés en occident, doivent-ils ou non être relativisés pour la compréhension de sociétés "différentes" ? J'ai donc été amené à privilégier des études de cas, avec recherche du sens et des interrelations entre les phénomènes (ce qui, entre parenthèse, n'a rien à voir avec l'approche monographique qui est une opération de classement des phénomènes sur des critères formels).

L'intérêt que je porte à l'articulation des perspectives de l'économie politique et de l'anthropologie économique, me conduit à donner le pas à la méthode comparative, donc à me rapprocher des méthodes de la science expérimentale.